

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.171

L'An deux Mille Huit, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 décembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 décembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Melle BARRAUD-DUCHÉRON représentée par Mme LEFEBVRE
M. MERLE représenté par Mme BOURDEAU-BOROWSKY

ETAIT ABSENT – EXCUSE : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	32

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **CESSION DE TERRAIN AUX CONSORTS PINEAU, CADASTRE
SECTION AV N° 274**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Selon contrat du 1^{er} juillet 1955, la ville de Royan a cédé en location-vente des immeubles du lotissement Faupigné, situé rue du Commandant PARIZET à ROYAN.

A ce titre, l'immeuble cadastré section AV n° 274, d'une superficie de 497 m², constituant le lot n° 17 dudit lotissement, a été attribué à Monsieur Raymond PINEAU et à son épouse Madame Renée PINEAU, née MOREAU.

Le contrat de location, d'une durée de vingt ans, prévoyait à l'article 7 que :

"Il est expressément convenu que la ville demeurera propriétaire des biens cédés en location-vente jusqu'à complet paiement des annuités du capital. La transmission de la propriété étant expressément subordonnée à cette condition suspensive."

Le 10 avril 1976, le conseil municipal, constatant que les locataires du lotissement et notamment Madame veuve Renée PINEAU et les ayant-droits de Monsieur Raymond PINEAU, décédé entre temps, s'étaient entièrement libérés des sommes dues à la commune, autorisait le transfert de propriété et donnait mandat nominatif à Monsieur TETARD, maire-adjoint, pour signer l'acte à intervenir, concernant les consorts PINEAU, devant Maître DUFOUR.

Pour des raisons diverses, l'acte notarié n'a pu être régularisé.

Enfin, à la demande de Madame Renée PINEAU et de ses enfants, Chantal et Bernard, il vous est proposé de désigner Maître LEBRETTEVILLOIS, notaire à ROYAN, pour recevoir l'acte transférant la propriété et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de cession de l'immeuble cadastré section AV n° 274, d'une superficie de 497 m², constituant le lot n° 17 du lotissement Faupigné, situé rue du Commandant PARIZET à ROYAN, à Madame veuve Renée PINEAU, née MOREAU et à ses enfants, ayant-droits de Monsieur Raymond PINEAU.

- de désigner Maître LE BRETTEVILLOIS, notaire à ROYAN, pour rédiger l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 décembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT